



Assurance décennale pour ma toiture

Par **TIMI 974**, le **19/05/2014 à 14:25**

Bonjour,
J'ai fait refaire l'étanchéité de ma toiture par un artisan.
Le produit qu'il a passé cloque et se fissure sur les arêtes, sur une partie de ma toiture l'eau stagne car elle est incurvée et l'artisan m'avait proposé de poser des "pissettes" pour évacuer l'eau.(noté sur le devis)
Ces pissettes n'ont pas été placées.
Ces travaux sont achevés depuis 5 mois et ma toiture est déjà bien abîmée.
L'artisan a une garantie décennale en Angleterre.
Malgré plusieurs lettres recommandées il ne se présente pas au rendez-vous pour signer la réception des travaux.
Je souhaite faire intervenir sa décennale, comment faut-il faire dans ce cas?
Merci d'avance pour vos conseils.
Timi.

Par **alterego**, le **19/05/2014 à 15:04**

Bonjour,
Une assurance "garantie décennale" souscrite en Angleterre, c'est possible. Ce qui importe c'est de savoir si l'entrepreneur est réellement assuré. Pour cela vous devez interroger la Société d'Assurances.
Par expérience, je crains qu'il ne le soit pas.
Vous souhaitez "faire intervenir" son assureur, ne pensez-vous pas que ce soit à lui de le faire ou à votre assureur, auprès duquel vous êtes sensé avoir déclaré les dommages, de se mettre en rapport avec ce dernier. La question qui se pose, êtes vous assuré pour cela ?
Cordialement